

Note à l'attention des négociateurs du prochain gouvernement wallon

19 juin 2024

Wal-Tech est le réseau des Centres de Recherches Agréés (CRA) en Wallonie

Créée en 2012, l'asbl Wal-Tech regroupe les 19 Centres de Recherches Agréés actifs en Wallonie. Son Conseil est son organe de gouvernance et rassemble les directions des centres. Il se réunit à une fréquence bimestrielle. Les objectifs de l'association sont actuellement :

- Fédérer les centres de recherche agréés en Wallonie, partager leurs expériences et développer une vision et des positions/propositions communes sur toute matière liée à leur fonctionnement (financement, fiscalité, internationalisation, ...) au bénéfice des entreprises,
- Servir d'intermédiaire avec l'écosystème wallon pour toute matière d'intérêt collectif (administration et cabinet de tutelle, WE, AKT, pôles de compétitivité, CESE-PPS, ...) et assurer une cohérence avec l'écosystème belge des centres au travers d'un cadre structuré de discussion avec Vloot et Innovaders. La volonté est de continuer d'accroître aussi cette cohérence avec l'écosystème européen,
- Renforcer les liens/synergies entre ses membres pour une offre de service cohérente et de valeur pour les entreprises wallonnes tout en misant sur les avantages compétitifs et le potentiel d'innovation d'une approche transdisciplinaire.

Wal-tech peut s'organiser de façon agile pour répondre rapidement à des sujets d'actualité ou faire évoluer sa vision en fonction de nouveaux éléments stratégiques. A cet effet, des groupes de travail (GT) sont formés sur des sujets spécifiques et permettent aux CRA de partager des problématiques communes et de développer des synergies menant à des avancées concrètes. Cela s'est fait sur des sujets comme la S3 et les IIS, la massification des centres ou encore la valorisation. Pour ce dernier sujet d'importance, un GT spécifique a été créé avec Wallonie Entreprendre. Il se réunit régulièrement avec pour ambition de combiner avantageusement les spécialités de chacune des organisations. Wal-tech contribue également activement au succès d'autres acteurs et organes de l'écosystème de la recherche et de l'innovation via un ou plusieurs représentants recevant un mandat clair du conseil. On peut citer les pôles de compétitivité, le Pôle de la Politique Scientifique (CESE), différentes commissions ou encore une participation au jury d'appels à projets. Wal-Tech a par exemple été un partenaire majeur dans le déploiement de Circular Wallonia.

Wal-Tech est donc une structure qui fonctionne, est appréciée de ses membres et de plus en plus de ses parties prenantes (administration, cabinet, ...). Elle représente un acteur incontournable sur lequel la Wallonie doit s'appuyer pour établir les fondations de toute réforme du paysage de la recherche appliquée et de l'innovation. Elle se veut être un partenaire fiable et responsable face aux grands défis sociétaux et environnementaux en soutenant l'industrie sur le plan technique et scientifique mais aussi pour diffuser pratiquement au sein de ces mêmes entreprises l'innovation provenant des Hautes écoles et des Universités.

Enfin, fort d'une dynamique de réseau croissante d'année en année, Wal-Tech a régulièrement collaboré ces derniers mois avec le cabinet du Ministre Borsus ainsi que l'Administration et a pu jouer un rôle structurant lors des discussions ayant mené au projet CISMIC. En parallèle, il a développé le projet BOOST qui permettra de progressivement établir les fondations d'autres rapprochements entre centres, avec comme premier objectif d'augmenter la compétitivité de nos entreprises via plus de lisibilité, d'efficacité et d'impact des CRA dans le paysage de l'innovation. Il en résultera par ailleurs une présence accrue dans les programmes de recherche européen, au bénéfice des entreprises.

Objectifs des CRA membres de WAL-TECH

Quelle que soit l'origine de leur création (De Groote, FEDER-Objectif 1 ou issus de forces vives locales), les entreprises assurent la gouvernance de chaque centre de recherche agréé en Wallonie. De par leur excellente proximité avec les entreprises wallonnes, les PME en particulier (plus de $\frac{3}{4}$ de leur portefeuille d'entreprises), les centres de recherche agréés en Wallonie poursuivent l'objectif de contribuer à la compétitivité de leur groupe cible d'entreprises au travers de leur développement technologique et économique et ce via la réalisation de recherches à finalité industrielle couvrant la gamme de maturité technologique allant de l'évaluation de faisabilité de concept/technologie jusqu'à l'industrialisation pleinement testée, validée et qualifiée et de prestations de service.

Les enjeux de chaque CRA wallons sont adaptés à la typologie spécifique de leurs groupes cibles d'entreprises et sont par conséquent assez diversifiés. Néanmoins, la stratégie de chaque CRA wallon tient compte des besoins et attentes des entreprises et s'aligne sur la stratégie industrielle de la Région wallonne.

Pour satisfaire aux attentes des entreprises, ils focalisent leurs efforts sur 4 axes :

- Proximité vis-à-vis des entreprises et des PME en particulier pour une meilleure appréciation de leurs besoins, moteur de l'évolution de l'offre technologique des CRA
- Excellence, rigueur et créativité dans leur service de prestation et d'accompagnement
- Offre technologique maîtrisée contribuant à l'innovation et l'évolution technologique des entreprises
- Rapidité et flexibilité d'intervention

La proximité vis-à-vis des entreprises est le pilier central du fonctionnement des CRA wallons. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, ils sont des partenaires de confiance pour près de 3.000 entreprises wallonnes qui y font régulièrement appel. Cette proximité permet une appréciation de leurs besoins immédiats, des perspectives d'évolution de leur marché et donc de leurs défis à moyen et long terme. Elle permet également aux CRA wallons d'adapter anticipativement leur offre de service tout en tenant compte de la capacité spécifique d'absorption de l'entreprise. De multiples exemples de success stories (https://www.wal-tech.be/fr/success_stories/) démontrent la pertinence et l'adéquation de cette offre qui relève de la juste adéquation entre les opportunités d'évolution technologique et la pertinence économique pour l'entreprise à se les approprier.

La flexibilité/rapidité/excellence dans leurs interventions, les CRA wallons la doivent à leur organisation qui privilégie la satisfaction client et l'exigence de qualité tant au niveau du management que des équipements de pointe et du personnel technique et scientifique.

L'excellence et la créativité dans le service et l'offre technologique maîtrisée et à la pointe, les CRA wallons la doivent à :

- la confiance et à l'implication des entreprises de leurs groupes cibles
- la motivation de leur personnel de qualité (capitalisation des savoirs au travers de nos structures privilégiant le développement de technologues et de scientifiques de qualité sur le long terme)
- l'investissement consenti en partenariat avec les entreprises et les pouvoirs publics dans :
 - Le développement des compétences pointues de leurs experts et référents technologiques
 - L'acquisition et la maîtrise d'équipements/technologies remarquables, véritable vitrine technologique, support indispensable à l'éveil de l'intérêt des entreprises

Neuf mesures prioritaires identifiées par Wal-Tech

1. Mettre en place une Alliance pour l'Innovation

[Innovation for impact](#) – « Ces dernières années, de nombreuses initiatives positives ont émergé pour soutenir l'innovation en Wallonie. Malheureusement, l'efficacité et la lisibilité de ces initiatives ont été limitées par un manque de connexion et d'interaction entre elles et avec les dispositifs existants. Le contexte nous demande plus d'agilité, plus de transversalité, plus de cohérence. A l'inverse, le paysage est devenu plus complexe, moins lisible et plus dispersé. C'est pourquoi, nous invitons le prochain Gouvernement wallon à réunir, dès son installation, l'ensemble des parties prenantes de la recherche et de l'innovation, pour lancer ensemble cette Alliance pour l'innovation. »

Wal-Tech soutient pleinement cette initiative et souhaite en être un acteur majeur.

2. Faire évoluer la RDI wallonne vers un écosystème « lean & mean »

Si Wal-Tech soutient pleinement l'objectif d'efficience visé par « la rationalisation du paysage des centres de recherche » entamée par le Ministre Borsus et ayant mené à la création d'un premier CIS, il souligne néanmoins le besoin de prendre le temps nécessaire à la définition des prochaines étapes, à l'analyse des résultats déjà engrangés et au déploiement de solutions permettant d'éviter les cloisonnements thématiques. Il s'agira de s'appuyer sur une démarche de co-construction entre CRA, SPW EER et gouvernement wallon. Le projet BOOST que Wal-Tech mènera au cours des deux prochaines années contribuera à cela.

Par ailleurs, Wal-Tech plaide pour une évolution *lean & mean* de l'ensemble de l'écosystème wallon de la RDI. Wal-Tech préconise un écosystème wallon fort pour la recherche et l'innovation, focalisé sur la valeur pour l'entreprise et où les différents acteurs se connaissent, se valorisent et se renforcent mutuellement. Dans un tel écosystème, les entreprises sont efficacement guidées vers le partenaire le plus approprié. Ceci demande une collaboration plus intense entre tous les acteurs. Wal-Tech pense par ailleurs qu'il est important, dans cette démarche de s'inspirer des modèles mis en place au niveau international et de répliquer, chaque fois que c'est possible, les plus efficaces de ceux-ci, en fonction des moyens disponibles (ex. : Technalia au Pays Basque ou Eurecat en Catalogne).

3. Intensifier le soutien à la recherche collective

Particulièrement bien adaptée aux besoins des PME, la recherche collective permet de développer des solutions innovantes à de nouvelles problématiques communes à de larges groupes d'entreprises. L'enveloppe actuelle réservée aux centres de recherche est insuffisante (3.5 M€/an pour 19 CRA). A cet égard, il est pertinent de s'inspirer d'initiatives intéressantes qui produisent déjà beaux résultats dans les autres régions du pays comme les projets [COOCK+](#) de Vlaio qui permettent par ailleurs, en un trajet très court, d'implémenter largement une innovation dans un réseau d'entreprises. D'autres modèles ayant démontré leur efficacité sont à considérer au niveau international.

4. Renforcer la valorisation des connaissances en tant qu'outil pour une industrie résiliente et compétitive.

Les centres de recherche agréés, en raison de leur proximité avec les entreprises, sont à cet égard des acteurs essentiels sur lesquels il convient de construire toute stratégie régionale d'innovation. Valoriser pour impacter doit être l'absolue priorité de notre politique régionale d'innovation. La valorisation étant d'autant plus évidente que les projets de RDI en amont sont pertinents pour les entreprises, le principe « driven by industry » doit être intensifié dans la RDI wallonne, également dans la recherche menée dans les universités. Les CRA doivent être à cet égard des partenaires de premier plan.

Or, il existe aujourd'hui des structures de valorisation financées dans les universités et les hautes écoles, articulés avec et par Wallonie Entreprendre. Etonnamment, les CRA ne bénéficient pas d'un tel mécanisme.

Pour une meilleure cohérence et efficacité, la valorisation doit être soutenue de façon équivalente chez les différents acteurs et un meilleur dialogue devrait exister entre eux pour que les centres valorisent d'avantage la recherche universitaire mais aussi par ailleurs pour que nous puissions relayer davantage les besoins de terrain qui ne pourraient être rencontrés qu'au travers d'institutions travaillant davantage sur des recherches plus fondamentales.

5. Accélérer l'adoption des innovations technologiques et stimuler l'innovation incrémentale

Les entreprises wallonnes intègrent trop lentement les innovations dans leur processus, alors que bien souvent elles présentent des solutions concrètes face aux enjeux sociétaux, réglementaires, environnementaux qui auront un impact sur leurs activités. Il est donc crucial de mieux les informer des technologies innovantes déjà présentes sur le marché et d'accélérer leur adoption en démontrant l'intérêt de leur utilisation, et ceci en s'appuyant sur la veille technologique et des projets de démonstration, Living Labs, pilotes, En tant que donneurs d'ordres majeurs en Wallonie, les pouvoirs publics doivent à ce titre donner aux entreprises l'opportunité d'expérimenter en vraie grandeur les innovations en prévoyant suffisamment de réalisations à expérimentation ouverte et en proposant des cahiers des charges plus ouverts aux techniques innovantes. Le concept de sas réglementaire doit être beaucoup plus développé en Wallonie.

Par ailleurs, peu de place est réservée dans le policy mix actuel au soutien de l'innovation incrémentale. Et pourtant, ce processus permet aux entreprises de maintenir leur compétitivité sur le marché sans prendre de risques élevés associés à des innovations plus radicales (via des projets de pôles de compétitivité, par exemple). Elle permet d'ajouter de la valeur de manière continue tout en réduisant les risques et en capitalisant sur des technologies ou des processus déjà éprouvés.

6. Soutenir le renouvellement des infrastructures et équipements remarquables dans les CRA

Au-delà des financements FEDER dont les appels seront réduits à court terme, il n'y a pas, à notre connaissance, d'initiative prévue pour le renouvellement des équipements remarquables, dont pourraient bénéficier directement les CRA wallons. Sans mise à jour de leur parc d'équipements de pointe, les CRA wallons ne seront plus à même, à terme, de garantir l'adéquation de leurs prestations aux exigences du marché, plaçant les PME wallonnes, particulièrement dépendantes en la matière, dans une situation compliquée.

7. Accélérer la digitalisation, la simplification administrative et la réduction des délais de traitement des dossiers.

L'administration doit évoluer vers un rôle de partenaire des acteurs de terrain de la RDI plutôt que de se limiter à un instrument de contrôle surdimensionné. La numérisation des services du SPWEER doit être complétée afin d'avoir à la fois une vue plus claire du traitement des dossiers et une meilleure efficacité, mais aussi de casser les silos entre services via le partage de données. Enfin, la signature digitale des documents officiels (p.ex. Conventions) doit être généralisée. L'application du principe de confiance combinée bien entendu avec une analyse d'impact plus approfondie permettrait à tous les acteurs de gagner en efficacité.

8. Maintenir l'exonération partielle du précompte professionnel pour les chercheurs.

L'exonération partielle du précompte professionnel pour les chercheurs est une mesure importante pour soutenir la recherche et la diffusion des connaissances. Cette mesure, qui a été mise sous pression lors de la précédente législature, est un levier très important que les centres utilisent pour investir dans la recherche et la diffusion des connaissances.

9. Wal-Tech doit être le premier interlocuteur du gouvernement pour toutes les matières relatives aux CRA

Son avis (résultant toujours d'une concertation entre les 19 CRA) doit être pris en compte à sa juste valeur. Dans le cas où l'avis du gouvernement divergerait de celui de Wal-tech, il serait constructif et bénéfique qu'un dialogue serein puisse s'installer. La révision des critères d'agrément des centres est un exemple où une concertation plus intense était souhaitée.

Par ailleurs, dans sa démarche en faveur de la décarbonation de l'Industrie et de l'intensification de la circularité de l'économie, il est primordial que Wal-Tech devienne « le bras technologique » du gouvernement, en tant qu'acteur majeur de l'innovation en Wallonie. Les connaissances cumulées au sein des CRA dans ces matières éminemment actuelles doivent pouvoir servir au plus vite et au plus efficacement l'industrie wallonne.